

KW 4./10.11.76

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail --:-- Démocratie --:-- Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTAT SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL
Arrivée s/ # 00045 /SG-CE
du 14 JAN. 1977

DECRET N° 77 / 28 /ETR-SG/DAAP

du 11/1/1977 réorganisant les structures
des Ambassades de la République Populaire du
Congo.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu le Décret n° 75/337 du 19 Juillet 1975 fixant les attributions et portant réorganisation des structures du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le Décret n° 75/214 du 2 Mai 1975 fixant le régime de rémunération applicable aux Agents Diplomatiques, Consulaires et Assimilés en poste à l'Etranger et aux Ambassadeurs Itinérants ;

Vu le Décret n° 75/220 du 3 Mai 1975 fixant les traitements du personnel administratif en service dans les Missions Diplomatiques et Consulaires à l'Etranger ;

Vu le Décret n° 67/102/ETR-SG/D.AGPM du 6 Mai 1967 réorganisant les structures des Ambassades de la République ;

Vu l'Acte n° 44/EMSR du 12 Décembre 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 75/541 du 18 Décembre 1975 nommant les Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 75/182 du 14 Avril 1975 déterminant les attributions des Départements Ministériels ;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T

ARTICLE 1er. - Les structures des Ambassades de la République Populaire du Congo sont réorganisées ainsi que mentionné en annexe du présent décret.

ARTICLE 2. - Les effectifs déterminés en annexe intéressent exclusivement les Agents Diplomatiques, Consulaires et le personnel administratif congolais, exception faite des Cabinets Militaires qui relèvent du Ministère de la Défense.

Le Ministre des Affaires Etrangères sera juge de la nécessité de pourvoir intégralement aux postes prévus.

ARTICLE 3. - Tout recrutement de personnel local (Secrétaires-Traducteurs, Interprètes, Chauffeurs, Jardiniers, Sentinelles, Femmes de ménage) ne peut s'effectuer que sur autorisation du Ministre des Finances, après avis du Ministre des Affaires Etrangères.

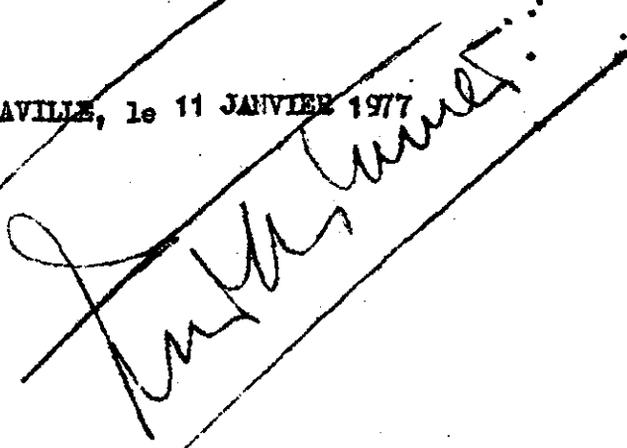
.../...

ARTICLE 4.- En plus des effectifs déterminés en annexe, un Opérateur-Radio sera affecté à toute Ambassade dotée d'un poste émetteur-récepteur.

ARTICLE 5.- Le Décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 susvisé est abrogé.

ARTICLE 6.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo./-

FAIT A BRAZZAVILLE, le 11 JANVIER 1977



Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres,

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministre des Finances

D. Obenga -
Th. OBENGA.-

A. POATY.-

Le Ministre de la Justice et du Travail

P. N'GAKA.-

112

KM 4./10.11.76

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail -- Démocratie -- Paix

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET DE LA PLANIFICATION

[-] NNEXE AU DECRET PORTANT REORGANISATION DES
STRUCTURES DES AMBASSADES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

A L G E R

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

5

B E R L I N

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

6

B O N N

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

6

.../...

B U C A R E S T

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE

- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

7

B R U X E L L E S

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE
- 2 - SECRETAIRES STENO-DACTYLOGRAPHES
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

12

B A G D A D

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

7

B A N G U I

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

5

.../...

LE CAIRE

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE

- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

6

CONAKRY

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

5

KINSHASA

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE
- 2 - SECRETAIRES STENO-DACTYLOGRAPHES
- 3 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL
- 1 - HUISSIER

13

LIBREVILLE

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

5

L U A N D A

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 3 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE

- 1 - HUISSIER
- 2 - SECRETAIRES STENO-DACTYLOGRAPHERS
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

13

M A P U T O

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

7

M O S C O U

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE

- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

9

N E W - Y O R K

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 2 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

8

P A R I S

- 1 - CHEF DE MISSION
- 2 - CONSEILLERS
- 5 - SECRETAIRES D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE D'AMBASSADE

- 2 - SECRETAIRES STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - HUISSIER
- 7 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

20

P E K I N

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 2 - ATTACHES

- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

8

R O M E

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 2 - CHAUFFEURS
- 1 - MAITRE D'HOTEL

7

Y A O U N D E

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE
- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

6

L A H A V A N E

- 1 - CHEF DE MISSION
- 1 - CONSEILLER
- 1 - SECRETAIRE D'AMBASSADE
- 1 - ATTACHE

- 1 - SECRETAIRE STENO-DACTYLOGRAPHE
- 1 - CHAUFFEUR
- 1 - MAITRE D'HOTEL

7